



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat de l'académie
de Poitiers
direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne**

Cabinet

ML n°2020_184

Téléphone

05-16-52-67-03

Courriel

cabinet.recteur@ac-poitiers.fr

Adresse postale

22 rue Guillaume VII le

Troubadour

CS 40625

86022 Poitiers cedex

La rectrice de l'académie de Poitiers,

à

Mesdames et messieurs les parents d'élèves

Poitiers, le 8 avril 2020

Mesdames et messieurs,

Au regard des incertitudes sur les évolutions de la situation sanitaire, la perturbation dans l'apprentissage des élèves et la complexité d'organisation de nos examens nationaux, les examens de fin d'année en collège, lycée général et technologique et lycée professionnel doivent être adaptés.

En outre, après le retour des élèves en classe, l'enjeu principal sera de consacrer l'essentiel du temps aux apprentissages afin de limiter d'éventuels retards et de permettre une poursuite d'études au lycée et dans les formations du supérieur dans de bonnes conditions.

Le principe général des adaptations proposées est que l'ensemble des épreuves du diplôme national du brevet et du baccalauréat général, technologique et professionnel sont validées à partir des notes du livret scolaire, à l'exception de l'épreuve orale du baccalauréat de français qui est maintenue. La tenue de jurys d'examen des livrets apportera des garanties sur l'équité de traitement des candidats.

Nous vous invitons à lire la FAQ ci-jointe relative aux examens qui précise les modalités exactes pour chacune des épreuves, et qui est susceptible d'être actualisée.

Cette FAQ concerne le brevet, les épreuves du baccalauréat de Première, Terminale, les épreuves de l'enseignement professionnel, CAP, BEP et bac professionnel, ainsi que BTS. Vous pouvez également la retrouver mise à jour régulièrement sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sur le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bac-brevet-2020-les-reponses-vos-questions-303348>

Nous savons combien cette période est source d'inquiétudes et induit un grand nombre de questionnements, c'est pourquoi nous sommes à votre service pour répondre à vos interrogations et vous informer au mieux.

Très cordialement.

Bénédicte Robert

Rectrice de l'académie de Poitiers

Copie :

- Mesdames et messieurs les chefs des établissements du 2nd degré publics
- Mesdames et messieurs les directeurs des établissements du 2nd degré privés
- Mesdames et messieurs les Inspecteurs d'académie – Directeurs académiques des services de l'éducation nationale
- Monsieur le directeur diocésain